

A.S. – ASSURANCE & SOUSCRIPTION
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 39 rue Mstislav Rostropovitch, 75017 Paris
449 217 835 R.C.S. Paris
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 AVRIL 2025

EXTRAIT

[...]

DEUXIÈME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion,

décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 350 565 euros en totalité en totalité au compte « Report à nouveau ».

Du fait de cette affectation, le compte « Report à Nouveau » sera créateur et s'élèvera à 92 643 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique **prend acte** de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à la réfaction de 40%		Revenus non éligibles à la réfaction de 40%
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2023	Néant	-	-
2022	302 972 €	-	-
2021	266 150 €	-	-

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[...]

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société se trouvent reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au registre du commerce et des sociétés relatives à la régularisation de la situation de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement aux décisions adoptées aux termes des présentes décisions.

L'Associé Unique **décide** expressément de donner, par les présentes, tous pouvoirs à :

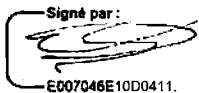
Lextenso
La Grande Arche, Paroi Nord
1 Parvis de la Défense - 92044 Paris La Défense

ou à toute personne que Lextenso pourra se substituer,

- de, au nom et pour le compte de la Société, procéder à toutes formalités de dépôts, immatriculations, inscriptions modificatives ou radiations auprès du greffe du Tribunal de Commerce et du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, et partout où sera besoin, et, en conséquence,
- de certifier tous documents, timbrer tous actes, signer toutes formules, déposer toutes pièces, retirer ou recevoir tous documents consécutifs aux formalités précitées.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[...]

Signé par :

E007046E10D0411.

Extrait certifié conforme par
Le Président
Florence LOUPPE